LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Pour s'inscrire à l'AAC en école de conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 15 ans ;
- avoir l'accord de son représentant légal et de l'assureur du véhicule.



1 : LA FORMATION INITIALE

Il faut faire un minimum de 20 heures (ou 13h pour la boite automatique) et avoir une évaluation favorable de la part de son enseignant et obtenu l'attestation de fin de formation initiale (AFFI).

2 : CONDUITE ACCOMPAGNEE

Les grandes étapes de l'apprentissage anticipé de la conduite sont :

- un RDV pédagogique qui marque le début de la conduite accompagnée ;
- une durée de conduite accompagnée de minimum 1 an ;
- un nombre de kilomètres parcourus supérieur à 3000 km ;
- deux RDV pédagogiques avec un formateur

POUR ÊTRE ACOMPAGNATEUR, 2 conditions :
Etre titulaire du permis de conduire depuis plus de 5 ans de manière ininterrompue et être âgé au minimum de 23 ans.
Obtenir l'accord de l'assurance pour une extension de garantie (avenant au contrat, sans surcoût)

CRITERE 1.7



Vous ne pouvez pas conduire en dehors des frontières nationales et devez respecter les limitations de vitesse qui s'appliquent aux conducteurs novices

Pour en savoir plus :

https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/conduite-accompagnee/apprentissage-anticipe-de-la-conduite

CRITERE 1.7